

EB45.R27 Budget effectif proposé pour 1971

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné dans le détail le projet de programme et de budget présenté par le Directeur général pour 1971 conformément aux dispositions de l'article 55 de la Constitution; et

Considérant les observations et recommandations formulées au sujet de ces propositions par le Comité permanent des Questions administratives et financières,

1. TRANSMET à la Vingt-Troisième Assemblée mondiale de la Santé le projet de programme et de budget proposé par le Directeur général pour 1971,¹ avec ses propres observations et recommandations;² et
2. RECOMMANDE à l'Assemblée de la Santé d'approuver pour 1971 un budget effectif de \$73 230 000.